

VERSION AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DECS

Date

28 août 2025

Numéro

25.156

Heure

21h42

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Urgence d'agir pour accompagner et prévenir les séparations à risque

Contenu :

Les drames liés aux violences conjugales rappellent tragiquement les failles de notre système de prévention et d'accompagnement. Le récent féminicide survenu à Corcelles a bouleversé la population et souligne l'urgence d'agir. Selon les estimations disponibles, une centaine de situations problématiques sont actuellement suivies, ce qui montre l'ampleur du défi.

Dans ce contexte, le Grand Conseil soutient un accompagnement renforcé des personnes à risque dans les séparations difficiles, ainsi qu'une meilleure prévention des risques qu'encourent les femmes et familles menacées.

Le Conseil d'État est prié d'étudier et de présenter des pistes concrètes afin de :

1. Renforcer la prise en charge des violences conjugales (économiques, psychologiques, sexuelles, physiques), en particulier dans les situations de séparation, notamment par des formations spécifiques sur les violences fondées sur le genre destinées aux professionnel-le-s en contact avec les victimes ou les auteurs de violences, conformément à l'article 15 de la Convention d'Istanbul ;
2. Améliorer la sécurité et l'écoute des personnes menacées, notamment en garantissant des dispositifs d'accueil accessibles, une prise en charge rapide et un suivi coordonné entre les différents services concernés (police, justice, services sociaux et associations spécialisées).
3. Assurer une meilleure coordination entre les instances judiciaires, sociales et médicales, afin que les signaux d'alerte ne restent pas sans réponse ;
4. Évaluer les mesures nécessaires pour prévenir efficacement de nouveaux drames et mieux protéger les victimes de violences conjugales, en tenant compte de tous les actes de violence qui entraînent pour les victimes potentielles, ou sont susceptibles d'entraîner, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique (art. 3 Convention d'Istanbul).

Développement (obligatoire) :

La mise en place de mesures concrètes et réalistes visant à éviter la survenue de telles tragédies est nécessaire. La sécurité et la dignité des femmes, ainsi que la prévention des violences, sont une responsabilité collective et doivent rester une priorité.

Développer et améliorer la sécurité et l'écoute des femmes menacées avec un numéro d'urgence dédié et, pourquoi pas, des *bodyguards* ! L'éventualité de proposer, à l'instar du canton de Genève, un accompagnement à la séparation et à la mise en place de médiations familiales est une des pistes qui pourraient améliorer la situation. L'accompagnement à la séparation comprend notamment un soutien émotionnel des proches et une aide à la coparentalité au travers d'une médiation professionnelle. Nous pensons aussi à des orientations vers des aides financières ou à une assistance dans les démarches légales. Des structures comme As'trame proposent des accompagnements personnalisés, non seulement pour les adultes, mais aussi pour les enfants, sur de nombreux aspects (psychologique, social, financier, soutien émotionnel ou au bien-être).

Ces exemples peuvent accompagner les réflexions visant à renforcer le dispositif neuchâtelois. Toutes ces pistes peuvent être analysées et surtout mises en place rapidement pour éviter un nouveau drame.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Brigitte Leitenberg

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Maxime Auchlin	Mireille Tissot-Daguette	Blaise Fivaz
Mauro Moruzzi	Jennifer Hirter	

VERSION NON AMENDÉE

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	28 août 2025
Numéro	25.156	Heure	21h42

Auteur-e(-s) : Groupe Vert'Libéral

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Urgence d'agir pour accompagner et prévenir les séparations à risque

Contenu :

Les drames liés aux violences conjugales rappellent tragiquement les failles de notre système de prévention et d'accompagnement. Le récent féminicide survenu à Corcelles a bouleversé la population et souligne l'urgence d'agir. Selon les estimations disponibles, une centaine de situations problématiques sont actuellement suivies, ce qui montre l'ampleur du défi.

Dans ce contexte, le Grand Conseil soutient un accompagnement renforcé des personnes à risque dans les séparations difficiles, ainsi qu'une meilleure prévention des risques qu'encourent les femmes et familles menacées.

Le Conseil d'État est prié d'étudier et de présenter des pistes concrètes afin de :

5. Renforcer l'accompagnement des personnes à risque dans les séparations difficiles, périodes particulièrement sensibles où les passages à l'acte sont trop fréquents, par exemple par des médiations familiales.
6. Améliorer la sécurité et l'écoute des femmes menacées, notamment en garantissant des dispositifs d'accueil accessibles, une prise en charge rapide et un suivi coordonné entre les différents services concernés (police, justice, services sociaux et associations spécialisées).
7. Assurer une meilleure coordination entre les instances judiciaires, sociales et médicales, afin que les signaux d'alerte ne restent pas sans réponse.
8. Évaluer les mesures nécessaires pour prévenir efficacement de nouveaux drames et protéger les victimes potentielles.

Développement (obligatoire) :

La mise en place de mesures concrètes et réalistes visant à éviter la survenue de telles tragédies est nécessaire. La sécurité et la dignité des femmes, ainsi que la prévention des violences, sont une responsabilité collective et doivent rester une priorité.

Développer et améliorer la sécurité et l'écoute des femmes menacées avec un numéro d'urgence dédié et, pourquoi pas, des *bodyguards* ! L'éventualité de proposer, à l'instar du canton de Genève, un accompagnement à la séparation et à la mise en place de médiations familiales est une des pistes qui pourraient améliorer la situation. L'accompagnement à la séparation comprend notamment un soutien émotionnel des proches et une aide à la coparentalité au travers d'une médiation professionnelle. Nous pensons aussi à des orientations vers des aides financières ou à une assistance dans les démarches légales. Des structures comme As'trame proposent des accompagnements personnalisés, non seulement pour les adultes, mais aussi pour les enfants, sur de nombreux aspects (psychologique, social, financier, soutien émotionnel ou au bien-être).

Ces exemples peuvent accompagner les réflexions visant à renforcer le dispositif neuchâtelois. Toutes ces pistes peuvent être analysées et surtout mises en place rapidement pour éviter un nouveau drame.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Brigitte Leitenberg

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Maxime Auchlin	Mireille Tissot-Daguette	Blaise Fivaz
Mauro Moruzzi	Jennifer Hirter	